

## Lancement de la version préliminaire des Indicateurs pour des parlements démocratiques

En ligne, 8 et 9 juin 2022

### Note d'orientation

De nos jours, le travail des parlementaires est plus exigeant que jamais, et leurs fonctions et responsabilités deviennent de plus en plus complexes. Leur emploi du temps est généralement très chargé, et des domaines thématiques complètement nouveaux apparaissent fréquemment, couvrant des sujets tels que les organismes génétiquement modifiés, l'intelligence artificielle et la cybersécurité, pour n'en citer que quelques-uns. En plus de consulter et d'étudier des informations très diverses dans le cadre de leurs activités quotidiennes, les parlementaires ont constamment besoin d'apprendre et de se spécialiser pour être à même de s'acquitter efficacement de leurs fonctions législatives et de contrôle.

Les activités au sein de l'institution parlementaire, notamment les réunions, les commissions et les débats en plénière, ne représentent qu'une partie des responsabilités incombant aux parlementaires. S'ils peuvent devoir rendre des comptes à leur parti politique, à leur chef de parti, au président de l'Assemblée ou au président d'une commission, les parlementaires doivent in fine rendre compte de leurs actions à ceux qui les ont élus. Ils sont censés communiquer régulièrement avec leurs électeurs, écouter leurs doléances et les porter à l'attention du parlement.

On connaît actuellement à travers le monde une perte de confiance dans les institutions politiques, notamment les parlements, et un sentiment grandissant selon lequel la classe politique se préoccupe moins de la population. Les citoyens aujourd'hui réclament à juste titre que leurs voix soient entendues et qu'ils puissent participer à la prise des décisions publiques. Par conséquent, l'engagement auprès du public, la communication et la collaboration avec les acteurs de la société civile dans différents domaines de l'activité parlementaire, et même la présence sur les réseaux sociaux, sont désormais essentiels aux parlementaires. Ceci est particulièrement important dans le contexte du Programme 2030 et des attentes du public à l'égard des parlements pour renforcer leur action afin de mettre en œuvre les Objectifs de développement durable (ODD).

Chaque parlementaire entend réussir son mandat. Par exemple, promulguer ou modifier une loi pour être mieux à même de répondre aux besoins des citoyens, ou exhorter l'exécutif à modifier une politique, peut marquer la vie des gens. Cela peut accroître les chances d'un parlementaire d'être réélu ou lui ouvrir de nouvelles perspectives de carrière au terme de son mandat.

Toutefois, la volonté d'un parlementaire, voire d'un groupe de parlementaires, de consacrer beaucoup de temps, d'énergie et de connaissances pour permettre à chacun de faire entendre sa voix n'est pas suffisante. Il incombe généralement au parlement d'établir, ou parfois de limiter, les règles du jeu et l'environnement dans lequel évoluent les parlementaires. Ces considérations se réfèrent avant tout au degré d'autonomie parlementaire de l'exécutif, et aux pouvoirs juridiques d'un parlement pour légiférer et voter des lois, et contrôler les actions du gouvernement. L'environnement parlementaire comprend le cadre constitutionnel et législatif, les règles de procédure, les diverses dispositions, pratiques et

## Indicateurs pour des parlements démocratiques basés sur les cibles 16.6 et 16.7 des ODD

procédures de travail internes, ainsi que les capacités financières et administratives du parlement, qui ont un effet sur le niveau et la qualité de performance des parlementaires et celle du parlement en général. Voici quelques exemples : il est difficile d'instaurer un contrôle scrupuleux et efficace si le parlement n'a pas le pouvoir d'auditionner les ministres ; une prise de décision éclairée n'est pas possible si l'administration parlementaire manque de personnel qualifié pour pouvoir fournir aux parlementaires des informations et des études de qualité ; la communication entre les parlementaires et leurs électeurs est mise en péril si le budget parlementaire ne peut couvrir les dépenses essentielles des parlementaires lorsqu'ils se rendent dans leurs circonscriptions.

Ces cas ne sont peut-être pas typiques de nombreux parlements, mais même au sein de parlements forts se prévalant d'une longue tradition démocratique, il y a toujours des choses qui peuvent être changées, réorganisées, faites autrement ou mieux, afin d'améliorer leur performance. Les parlementaires ont le pouvoir de donner vie aux changements qu'ils souhaitent apporter pour leur permettre d'être plus efficaces dans leur travail et parfois même faciliter ce travail. Toutefois, les parlements sont souvent des institutions conservatrices qui n'ont pas tendance à s'adapter facilement au rythme du monde extérieur. Au parlement, il n'est pas rare d'entendre : « Nous avons toujours procédé ainsi » ou « Tant que ça fonctionne, on ne touche à rien ». En outre, apporter des améliorations exige beaucoup de temps pour analyser les lois, les règlements ou les procédures de travail afin de déterminer quels sont les points faibles puis de se familiariser avec les études et l'expérience d'autres parlements pour essayer d'améliorer les choses. Les parlementaires ne disposent généralement pas de ce temps compte tenu de leur emploi du temps très chargé. Par ailleurs, ils préfèrent d'ordinaire se fixer des objectifs qui pourront être pleinement atteints et afficher les résultats pendant la durée limitée de leur mandat.

Afin de contribuer au renforcement de l'institution parlementaire, l'Union interparlementaire a initié et mené un projet rassemblant plusieurs partenaires autour de l'objectif visant à élaborer une série d'indicateurs parlementaires sur la base des cibles 16.6 et 16.7 des ODD, qui reconnaissent l'importance des parlements efficaces, responsables, transparents, dynamiques, ouverts, participatifs et représentatifs.

Les « Indicateurs pour des parlements démocratiques élaborés sur la base des cibles 16.6 et 16.7 des ODD », adaptés à l'institution parlementaire, permettent aux parlements de diagnostiquer les lacunes et les faiblesses de l'activité parlementaire dans tous ses aspects, au moyen d'une évaluation simple et objective des critères applicables aux aspects sélectionnés. Conçus comme un outil d'apprentissage et de développement, ces indicateurs permettent également de mieux appréhender des questions très diverses et aident à trouver des moyens qui permettront d'apporter des changements. Il y a au total 25 indicateurs qui portent sur 111 aspects et près de 500 critères qui permettent d'évaluer à la fois les capacités et la performance des parlements dans tous les domaines de l'activité parlementaire, et d'obtenir des résultats concrets, détaillés, utiles et comparables. Ces indicateurs sont conçus pour être fiables, complets et applicables partout dans le monde, quel que soit le contexte parlementaire concerné.

Ces indicateurs sont le fruit d'une planification, d'une analyse et d'un examen assez longs, approfondis et rigoureux des connaissances et des pratiques parlementaires déjà existantes, menés en étroite collaboration avec la Fondation Westminster pour la démocratie (WFD), la Commission européenne et INTER PARES, l'Institut national démocratique (NDI), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ONU Femmes, l'Association parlementaire du Commonwealth (APC) et l'initiative Directorio Legislativo. Ils ont été élaborés et passés en revue par des experts ayant une solide expérience des questions parlementaires, puis ont été testés par plusieurs parlements. Les spécificités propres aux parlements dans différents systèmes politiques et contextes parlementaires ont été prises en considération à tous les stades de l'élaboration des indicateurs.

---

Une initiative conjointe de l'Union interparlementaire et de ses organisations partenaires : la Fondation Westminster pour la démocratie (WFD), la Commission européenne et INTER PARES, l'Institut national démocratique (NDI), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ONU Femmes, l'Association parlementaire du Commonwealth (APC) et l'initiative Directorio Legislativo

Néanmoins, avant l'adoption définitive de ce travail, l'UIP et ses organisations partenaires souhaiteraient rendre ces indicateurs accessibles au public sous la forme d'une version « préliminaire ». L'objectif est de les laisser « évoluer dans le monde réel » pendant six mois pour voir comment ils fonctionnent dans la pratique. Cela permettra aux parlements pour lesquels ils sont élaborés d'examiner et de confirmer leur pertinence ainsi que leur utilité.

Le lancement de ces indicateurs est prévu à l'occasion de cet événement virtuel organisé par l'UIP en collaboration avec ses organisations partenaires. Nous avons le plaisir d'inviter les parlementaires, les secrétaires généraux et les hauts fonctionnaires parlementaires à l'une des deux sessions proposées, compte tenu du décalage horaire.